

**COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 28 avril 2016**

L'an deux mil seize, le vingt huit avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 21 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 21/04/2016	Présents : M. CHARTIER Philippe, Maire, Mmes : Fanny GISSELERE, Sabrina RICHARD, MM : JUGLET Arnaud, LALOI Jacky, LECUREUR Hubert, MURAIL Gilles, PAYSAN David, YVON Rémy, PERRIN Geoffrey, RUEL Thierry.
Date d'affichage : 25/03/2016	Absent(s) Excusé(s) : CORBIN Elisabeth a donné pouvoir à Hubert LECUREUR , Isabelle GOULETTE a donné pouvoir à Fanny GISSELERE, Charlotte LETOURNEUR a donné pouvoir à Gilles MURAIL
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11	A été nommée secrétaire : Eric COLLIN

Délibération 2016-32

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de délégation des services publics, il est nécessaire de faire intervenir une commission d'ouverture des plis.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du CGCT, le Conseil Municipal dans sa séance du 28 avril 2016 à 20h a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes.

M. le Maire rappelle que cette Commission comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Cette commission est présidée par M. CHARTIER Maire

Election des titulaires :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- M. Hubert LECUREUR
- M. Rémy YVON
- M. Arnaud JUGLET

Il est procédé au scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés :14
- Nombre de voix : 14

Sont élus : Membres titulaires :

- M. Hubert LECUREUR

- M. Rémy YVON
- M. Arnaud JUGLET

Election des suppléants :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- M.David PAYSAN.
- M.Jacky LALOI
- M.Geoffrey PERRIN

Il est procédé au scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Nombre de voix : 14

Sont élus : Membres suppléants :

- M.David PAYSAN.
- M.Jacky LALOI
- M.Geoffrey PERRIN

Les suppléants peuvent remplacer tout suppléant.

Délibération 2016-33

PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE – DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET D'AUTORISATION DE TRAVAUX-AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 123-1 et suivants, L 211-7, L 214-1 à L 214-6, R 123-1 à R 123-33, R 214-1 à R 214-56, R 214-88 à R 214-103 ;
- VU** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise en date du 16/03/2015, approuvant le programme d'action pour le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ;
- VU** la demande d'autorisation formulée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise en date du 6/05/2015 ;
- VU** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise en date du 14/03/2016 autorisant le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la DIG ;
- VU** le dossier produit à l'appui de la demande et soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision en date du 26/02/2016 relative au dossier n°E16000044/44, du Président du tribunal administratif de Nantes, désignant le commissaire enquêteur et son suppléant ;

VU l'arrêté n°2016/23 en date du 24/03/2016 de M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et l'autorisation, au titre de la Loi sur l'Eau, relatives à la restauration et à l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Orne Saosnoise;

CONSIDERANT que dans ce cadre, le Conseil Municipal de chaque commune concernée par l'opération est appelé à donner son avis sur les demandes d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre de l'enquête;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre un avis **favorable** aux demandes d'autorisation des travaux liés au programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise.

Délibération 2016-34

SINISTRE PANNEAUX CHEMIN DU BIGNON

Le maire rappelle que des dégradations sur panneaux avaient été commises chemin du bignon. Le maire rend compte que les parents des auteurs ont souhaité dédommager la commune en déposant un chèque de 40.49€ pour le remboursement des panneaux, et donne lecture du courrier d'excuses.

Il est proposé d'adopter cette somme correspondant au montant de la facture de remplacement des panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de remboursement et autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de règlement du sinistre.

Et précise que la recette sera imputée sur le budget en cours au compte 7788.

Délibération 2016-35

ACQUISITION CAMION-SERVICES TECHNIQUES

Membres présents : 11 + 3procurations
Pour : 10/ Contre : 00 /Abstentions : 04

Conformément aux inscriptions budgétaires , le maire présente au conseil les plusieurs propositions pour l'acquisition d'un camion ;

Le Maire rappelle que le camion du service de l'entretien doit être remplacé. Sa 1^{ère} mise en circulation du camion date du 16/01/1987

GARAGE MAROLLES LES BRAULTS		GARAGE ST REMY DES MONTS
BOXER BENNE AVEC COFFRE	IVECO BENNE 3.5T COFFRE	RENAULT MASCOTT
14 850€ TTC	15 588€ TTC	12 800€ TTC
70 000 à 90 000 Kms	90 000 à 120 000kms	125 000KMS
2.2 HDI	2.3 HPI	120 DXI diesel

100 CH	110 CH	120 CH
1 ^{ère} mise en circulation 2009 à 2010	1 ^{ère} mise en circulation 2011	1 ^{ère} mise en circulation 2007
Pack électrique, attelage, coffre	Climatisation, régulateur de vitesse, attelage, coffre	Direction assistée, coffres outils , DA.ABS, 5 Vitesses, attelage, benne AR , roues ar jumelées, batterie neuve, courroie et poulie d'ampère neuves, boule agricole
Selon disponibilité	Selon disponibilité	Carte grise et branchement gyrophare compris
Garantie 6 mois pièces et main d'œuvre	Garantie 6 mois pièces et main d'œuvre	Garantie 3 mois ou 5 000kms

Le maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver l'acquisition d'un camion selon la proposition du Garage Prestige auto pour prix de vente de **12 800 € TTC**, conformément à caractéristiques énoncées :

Après en avoir délibéré, le Conseil, après vote ci-dessus :

- approuve l'acquisition d'un camion pour un montant de **12 800 € TTC**, conformément aux caractéristiques énumérées ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2016,
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- charge le maire de retirer le camion benne actuel de l'inventaire de la commune dès livraison du nouveau véhicule,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant et notamment le contrat d'assurance correspondant.

Délibération 2016 -36

PLU –BUREAU D ETUDES –DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 1

Conformément à la délibération 2015-88 du 03 décembre 2015 prescrivant la révision du Plan d'occupation des Sols en Plan local d'urbanisme, une consultation pour le choix d'un bureau d'études en vue de l'élaboration du PLU a été lancée le 01 mars 2016. L'ouverture des plis a eu lieu le 31 mars 2016 et analyse des offres le 07 avril 2016. Seulement deux cabinets ont soumissionné et ont été auditionnés (18 avril 2016).

Les deux offres répondent aux références figurant dans le cahier des charges ou règlement de consultation. Les points forts et les points faibles sont résumés dans l'analyse des offres ci-dessous.

Critères d'attribution	Nombre de points	OFFRE 1 DEWAILLY	OFFRE 2 LAISNEY
La qualité de la note méthodologique	20	17	15
La composition et la qualification des équipes	15	15	10
les références sur les domaines considérés	10	10	3
Le forfait de rémunération de la mission	40	25.48	40
Eventuelle audition du candidat	15	10	5

TOTAL		77.48	73
--------------	--	--------------	-----------

A l'issue de ces auditions, il a été décidé de retenir le bureau d'études Xavier DEWAILLY.3 allée Jean Jaurès 72100 LE MANS.

L'offre de ce dernier s'élève pour les études concernant la révision du POS en PLU à **26 375€ HT soit 31 650€ TTC**. La tranche conditionnelle relative au zonage du réseau pluvial n'a pas été retenue.

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivants

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de l'expropriation,

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ;

1-VALIDE le choix de la commission **de confier** les études relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme au Bureau d'Études **DEWAILLY Xavier, 3 allée Jean Jaurès 72100 LE MANS**.

2-AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à la notification du marché au bureau d'études DEWAILLY

3-CHARGE le maire de procéder à la décision modificative DM1 suivante, en l'attente de la dotation (connue en octobre) :

Compte 202 = + 6 650€

Compte 021 = + 6 650€

Compte 023 = + 6 650€

Compte 678 = - 6 650€

2^{ème} ADJOINT

Compte tenu de sa nouvelle situation professionnelle, Eric COLLIN a fait part de sa démission de 2^{ème} adjoint adressée à la Préfecture de la Sarthe. Il conserve néanmoins son statut de conseiller municipal.

A l'issue de sa validation par la Préfecture, le conseil sera libre de désigner un autre adjoint ou supprimer un poste d'adjoint.

Chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAOSNOIS- ELECTIONS DU 25 AVRIL 2016

Suite à l'élection du nouveau Président **M. Frédéric BEAUCHEF** :

1^{er} vice-président (fusion et coopération territoriale) **Jean-Yves-Y TESSIER**

2^{ème} vice-président (tourisme) **Philippe CHARTIER**

3^{ème} Vice-présidente (solidarité, cohésion territoriale) : **Nadine CECCONI**

4^{ème} vice-président (finances), **Gérard EVRARD**
5^{ème} vice-président (culture) **Philippe RICHARD**
6^{ème} vice-président (environnement) **Patrick GOSNET**
7^{ème} vice-président (travaux, numérique) **Serge COLIN**
8^{ème} vice-président (Voirie, Adapt) **Bernard SEILLE**

Délégués : Médical **Sandrine PLESSIX**, Gens du voyage **Bernard MICHEL**, communication **Emmanuel CHEVREUL**

Il est proposé de désigner éventuellement 1 membre par thème :

Sans changement

Rémy YVON : Solidarité, Finance, culture

Fanny GISSELERE : Tourisme,

Elisabeth CORBIN : économie (qui reste compétence du président)

Hubert LECUREUR : Voirie, adapt (intégration communautaire)

Modification :

David PAYSAN : Environnement

Pour la nouvelle compétence il sera proposé :

Fusion et coopération territoriale : **Philippe CHARTIER et suppléant Rémy YVON**

Travaux : **David PAYSAN**

INFORMATIONS DIVERSES

STATION EPURATION

Suite à demande de la mairie, le nettoyage au karcher est en cours.

VOIRIE

La somme attribuée au programme voirie pour la commune par la communauté de communes a été réévaluée et s'élève à 40 000€ environ au lieu 35 000€. Les travaux de la voie communale « Les Rousses » pourraient être réalisés pour la somme estimative de 7 956€

En ce qui concerne le débroussaillage l'entreprise PERRIN réalisera les travaux pour la CDC sur la commune de St Rémy des Monts.

CENTRE DE LOISIRS (tel le 05.04.2016 MAIRIE MAMERS)

Suite à une demande de précision, la participation de la commune minore la participation des parents. Les parents des communes qui participent paient le tarif minoré de 3€ = aux habitants de Mangers.

ASSAINISSEMENT- CONTRAT DSP

Prochaine réunion 30 juin (ou avant si nécessaire CDC. ETC...) étude avec la commission le 23 juin 18H

08 mai 2016

Les invitations de l'association des anciens combattants a été distribuée aux conseillers présents

QUESTIONS DU CONSEIL

Hubert LECUREUR fait part d'une demande pour la pose de radar pédagogique au magasin.

Réponse : la question avait déjà été abordé mais sans suite, compte tenu que ce type de radar n'est pas dissuasif mais uniquement informatif.

Fanny GISSELERE : logement de Montgrignon : où en est la procédure ?

Réponse : La commission Sarthe habitat doit délibérer fin avril pour reloger les locataires. Le logement est réservés par de nouveaux locataires.